

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE TISSEMSILT**

**DAIRA DE THENIET EL HAD**

**COMMUNE DE THENIET EL HAD**

**SERVICE EQUIPEMENT ET TRAVAUX NEUFS**

**Mise en demeure N° 01.**

-Le service contractant de la commune de Theniet El Had représenté par le président de l'assemblée populaire communale, Son siège sis au boulevard de l'Independence au centre-ville de Theniet El Had.

- Conformément au décret présidentiel N°15/247 en date du 16/09/2015 portant réglementation du marche public et délégation service public notamment l'article 149 du présent décret.

- Vu les articles du marché conclu en date du 14/12/2025 approuvé sous le n° 16 en date du 20/11/2025 portant travaux d'aménagement des ruelles à THENIET EL HAD ( TRIKI ,BOUKARA RACHID , BOUKARA MED MANSOUR , AEK YOUSSEFI , ZITOUNI , CHAOUEF, MOUSSAOUI et BOUROUIS ).

- Vu l'ordre de service n° 47 /2025 délivrée le 14/12/2025 à l'entreprise de réalisation SARL KADJOUD T.P gérer par Kadjoud Chames Eddine son siège sis au lotissement 165 logements n° A 50 à la commune de TISSEMSILT .

- Suite à l'abondant de chantier constaté lors de différents sorties sur site , l'entreprise est mise en demeure n°01 de reprendre les travaux en renforçant son chantier en moyen humains et matériels dans un délais de 72 h à compter de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et BOMOP faute de quoi les procédures de résiliation unilatérale du marche serra prononcée à l'encontre de l'entreprise de réalisation .

**Le Président de l'Assemblée  
Populaire Communale**